



Facture gaz élevé maison indécente

Par **Raphaëlle08**, le **10/02/2022** à **17:21**

Bonjour,

J'habite dans une petite maison 55 m² depuis 6ans, le propriétaire n'a pas le DPE.

Depuis des années la maison se dégrade, les murs sont totalement fissurés, traces de moisissures partout, fissures et moisissures autours des fenêtres. Nous avons payé 148 € de gaz (chauffage et douche), rien que pour le mois de janvier, pour que la maison soit à 17° (12° dans les toilettes impossible à chauffer). Quand le chauffage est éteint, la maison est tombé à 12° en une nuit. Donc pas le choix de l'allumer un minimum. On va déménager prochainement, hors la régularisation va être salée. T a-t'il possibilité de contester une partie de la régularisation en appuyant sur le fait que la maison est très mal isolée, ou au moins espérer une aide du propriétaire ? Je précise que la maison est déclarée non décente par la mairie, qu'il est bien au courant de l'état de sa maison et ne conteste pas son état. Hors sa solution est de vendre la maison dans l'état.